



Catalunya peuple d'Espagne (CPDE)

PA François Meylan

Porte parole suisse Politeia

Rue du Simplon 37

CH - 1006 Lausanne

Lausanne, le 3 mai 2019

Recommandé

Rectorat de l'Université de Genève

24, rue du Général-Dufour

1211 Genève 4

Est-ce que l'Université de Genève est-elle financée par l'appareil séparatiste catalan ?

Distributions : Département de l'instruction publique (DIP), Madame Anne Emery-Torracinta

Conférence de presse

Mesdames, Messieurs,

L'association suisse **Catalunya peuple d'Espagne (CPDE)**, fondée à Lausanne et enregistrée au RC, IDE : CH430968285, poursuit comme objectif la lutte contre le **nationalisme** et le **suprémacisme** dans l'autonomie catalane, en Espagne, et en Europe.

Dans le cadre de nos investigations sur l'appareil séparatiste catalan, nous nous sommes procurés le rapport du Tribunal de Cuentas (Tuc) – cette instance qui est indépendante politiquement est l'équivalente de notre Cours des comptes.

Sur ce dossier, nous travaillons en étroite collaboration avec l'association espagnole et catalane **Politeia**, enregistrée à Barcelone, qui comprend des représentants de toutes les polices actives dans l'autonomie catalane.

Ce document **No 1.319** qui s'intitule « **Informe de fiscalizacion relativa al destino dado a los recursos asignados a la ejecucion de las politicas de accion exterior de la comunidad autonoma de Cataluna, correspondientes a los ejercicios 2011-2017** » traite de l'argent public investi par l'appareil séparatiste catalan, à l'extérieur de l'autonomie, entre 2011 et 2017. Il est riche de 716 pages et il est public.

Les pages 143 à 153 que nous avons traduites en français sont annexées à la présente. Elles détaillent la pénétration de quelques uns de nos politiques – trafic d'influence - par Diplocat qui est l'une des composantes de l'appareil nationaliste et suprémaciste catalan. On y décrit également la compromission de journalistes, de milieux académiques et de professeurs à la solde des séparatistes. <https://www.tcu.es/tribunal-de-cuentas/es/>

Par ailleurs, nous venons d'apprendre comment des universités britanniques ont bénéficié de financement de « système » qui nous occupe. Voir ci-après.

Vu ce qui précède, nous allons poursuivre nos enquêtes et les questions sont posées :

Recevez-vous ou avez-vous reçu directement ou indirectement – via l'un de vos professeurs ou collaborateurs - des financements de l'un des organismes séparatistes suivants ?

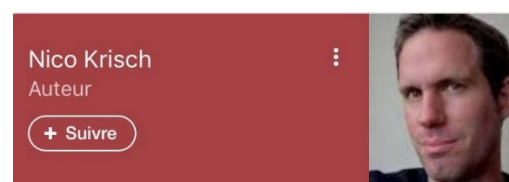
Diplocat

Assemblée nationale catalane (ANC)

Omnium Cultural

Generalitat

Et qu'en-est-il de Monsieur Nico Krisch dont l'intensité de l'activité Twitter anti-Espagne étonne plus d'un ?



Traduit de l'anglais - Nico Krisch est un juriste spécialisé en droit international, théorie constitutionnelle et gouvernance mondiale. Il est professeur à l'Institut universitaire de hautes études internationales et du développement à Genève. [Wikipédia \(anglais\)](#)

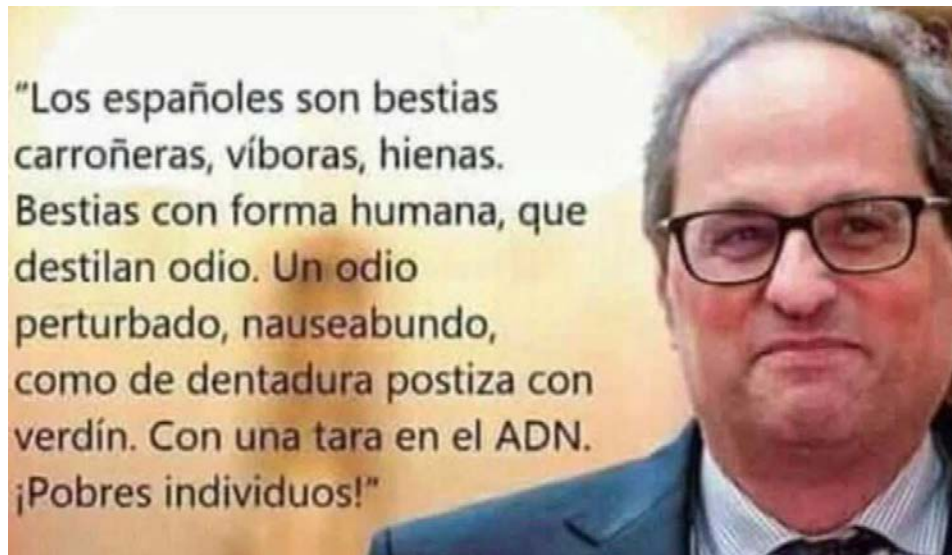
Afficher la description d'origine ▼

Date de naissance : 7 avril 1972 (Âge: 46 ans)

Livres : [Beyond Constitutionalism: The Pluralist Structure of Postnational Law](#), PLUS

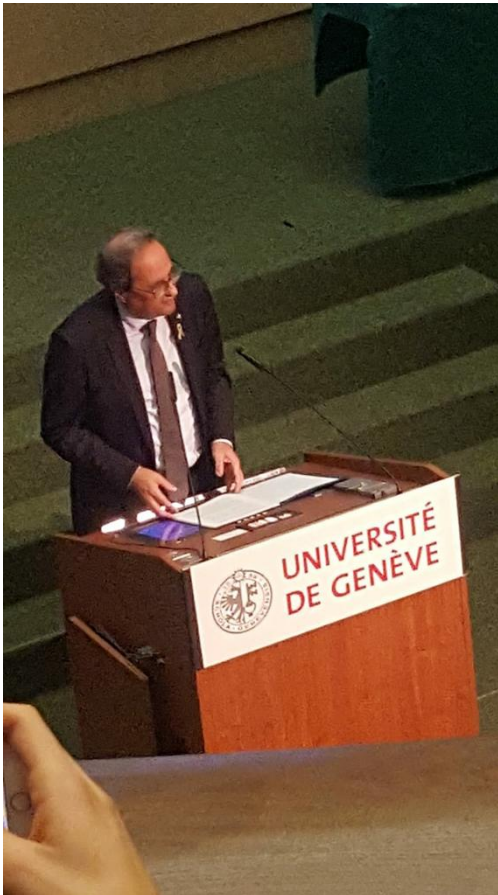
Aussi, nous vous informons que vos éléments de réponse comme éventuellement votre « non réponse » pourront être rendus publics.

Quand l'université de Genève invite un suprémaciste...



« Les Espagnols sont des bêtes charogneuses, des vipères, des hyènes. Des bêtes à la forme humaine qui dégagent de la haine. Une haine troublée, nauséabonde, comme de fausses dents avec du verdin (couche verte formée d'algues). Avec une tare dans l'ADN. Pauvres individus ! »

Quim Torra



Le suprémaciste Quim Torra invité à l'Université de Genève le 17 octobre 2018 !?!

La Generalitat "graisse" 11 universités britanniques pour soutenir le "procés (sécession)"

Ils ont reçu 561 233 euros, selon les données fournies par les centres, mais la plus grande part va à Glasgow (157 300 €), LSE (129 000 €) et Durham (104 736 €), étroitement liées au mouvement indépendantiste.

Au total, onze universités britanniques ont reçu des subventions du gouvernement catalan dans le cadre de leur stratégie d'internationalisation du processus de sécession. La recherche de la complicité universitaire au-delà des frontières catalanes est l'un des objectifs de la Generalitat, qui a dépensé 561 233 euros pour dorloter ces campus.

Parallèlement, l'université publique catalane reste la plus chère: les fonds publics ont été réduits de 30% et les tarifs ont augmenté de 60%.

Subventions du gouvernement régional de Catalogne aux universités du Royaume-Uni

Grâce à la "demande d'accès à l'information"

Les données ont été obtenues par Alfonso Valero, fondateur du Forum des enseignants, par le biais de la demande d'accès à l'information. Valero, qui dirige une plateforme professionnelle qui rejette les "mensonges du séparatisme" et défend l'unité de l'Espagne et la prééminence du droit, a contacté un total de 20 universités. Tous ont répondu.

Onze rapportent en détail les subventions reçues principalement de la Generalitat par l'intermédiaire de l'Institut Ramon Llull, tandis que neuf autres affirment ne pas avoir reçu de fonds d'origine catalane. Au total, les onze chaires bénéficiant d'une aide du gouvernement ont reçu au cours des dix dernières années un total de 561 000 euros.

Cependant, la plus grande partie de cet argent est récupérée par trois universités étroitement liées au procès. C'est l'Université de Glasgow (Écosse) qui, au plus fort des années du défi sécessionniste (2016-2019), a reçu un total de 157 300 euros; la London School of Economics (LSE) qui a empoché 129 000 euros (2007 et 2008) et l'Université de Durham, qui a reçu 104 736 euros (2012-2018).

Les universités de Bangor, Cardiff, King College, UCD, Trinity College, Bristol, Leeds, Oxford et St Andrews n'ont pas reçu des subventions.

Le débat controversé de la LSE London School of Economics

Début février, le Forum des enseignants a réussi à organiser un débat organisé par la LSE auquel seuls l'ancien Ministre de l'éducation, Clara Ponsatí (évadée en Écosse), son avocat, Amer Anwar, et le ministre des Affaires étrangères,

Glasgow (Ecosse) est l'une des universités subventionnées par le gouvernement pour internationaliser les «procés»

Glasgow (157 300 €), la London School of Economics (129 000 €) et Durham (104 736 €) ont des liens étroits avec le mouvement indépendantiste.

Alfred Bosch, avaient également été invités. la présence du professeur de sciences politiques de l'UNED José Ignacio Torreblanca.

Anwar est recteur de l'Université de Glasgow, bénéficiant grandement de ces subventions pour internationaliser le processus. Au début du mois de mars, l'avocat a tenu une conférence "insultante", de l'avis des assistants, à Cambridge. Il a attaqué l'État espagnol, qu'il a comparé à l'Allemagne nazie - il a rappelé que les lois de Hitler n'étaient pas justes, le même que les lois espagnoles.

Plusieurs membres de la communauté espagnole de ce campus ont écrit une lettre de plainte à l'adresse de la Faculté de droit.

Quim Torra reporte sa propagande à Cambridge

Il semble que cela ait eu un effet puisque, comme l'ont rapporté ces médias, Quim Torra a suspendu sine die la conférence qu'il avait l'intention de tenir dans le prestigieux centre. Au départ, le président de la Generalitat avait indiqué les jours 28 et 1er mars pour effectuer une visite institutionnelle au Royaume-Uni, mais ces dates coïncidaient avec une session plénière au Parlement. À l'université, on pensait que Torra se rendrait en Grande-Bretagne les 13, 14 et 15 mars, mais elle a finalement été reportée sine die.

L'université de l'avocat de Puigdemont

Plus généreuse a été la Generalitat de l'Université de Durham, où il travaille en tant que professeur, l'avocat de Carles Puigdemont en Allemagne - pays où il a été arrêté puis libéré en réglant l'extradition uniquement pour détournement de fonds et non pour rébellion - Wolfgang Schomburg.

Tout aussi substantielle dans le montant reçu par l'Université de Sheffield, 79 568 euros au total entre 2011 et 2019, cofinancés par Ramon Llull et la Société anglo-catalane; le Queen Mary, 25 587 au total depuis 2001; celui de Liverpool, 24 641 euros entre 2008 et 2011, et celui d'Exeter, 11 942 euros entre 2007 et 2008, dans ce cas payé par la société anglo-catalane.

L'université de Liverpool a organisé un symposium en novembre 2018, auquel a participé l'ancien entraîneur du Barça, Josep Guardiola, qui se disait lui-même, et qui a évoqué la "répression" subie par la Catalogne pour l'organisation d'un référendum sur l'indépendance.

L'université de Birmingham a collecté 1 091 euros entre 2006 et 2008, également auprès de cette société anglocatalane qui réunit des universitaires qui étudient la culture catalane, tandis que l'université de Manchester a obtenu 4 971 euros entre 2006 et 2016, aux frais de Ramon Llull et Anglo Société catalane. Enfin, l'Université du Kent a obtenu 7 319 euros.

Jaume Alonso Cuevillas et Wolfgang Schomburg, les avocats de Puigdemont /photomontage de CG

Des sources diplomatiques ont assuré que la véritable raison de ce report était l'impossibilité de clore les réunions avec les dirigeants politiques, affirmation que la Generalitat a totalement démentie.

Selon les données fournies par les autorités de Cambridge, le gouvernement catalan aurait versé 7 319 euros entre 2000 et 2017, dont environ 206 par Diplocat, l'organe chargé d'internationaliser la cause séparatiste.

Source Journal online CRONICA GLOBAL MARÍA JESÚS CAÑIZARES

@MJesusCanizares 17.04.2019

https://cronicaglobal.lespanol.com/politica/govern-engrasa-once-universidades-britanicasproces_238149_102.html?fbclid=IwAR0P7_M3Bt7bCj_oY3gA46ynMbdU0YLo3oHUKIZQGtmN5oWAM6bytdv XLWc

Dans l'attente de vos éléments de réponse, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, en l'expression de notre plus parfaite considération.

David Hernandez Plaza

François Meylan

Président de Politeïa, par proc

Président fondateur

GIF : G60932258

Catalunya peuple d'Espagne

Annexes :

- 1) Entretien avec le professeur, auteur, Nicolas Klein « Qui est Quim Torra ? »
- 2) Traduction française des pages 143 -153 du Rapport du Tribunal de Cuentas

1) Qui est Quim Torra ?

Exclusif : entretien avec le professeur Nicolas Klein

François Meylan : Nicolas Klein, qui est Quim Torra ?

Nicolas Klein : Joaquim Torra (dit « Quim » Torra) a un profil légèrement différent de celui de ses deux prédécesseurs à la tête de la Généralité de Catalogne, Artur Mas et Carles Puigdemont. Né en 1962, il n'a pas fait de la politique son métier initial mais gravite depuis de nombreuses années dans l'orbite de l'indépendantisme radical. Élu député aux élections régionales anticipées du 21 décembre 2017, il est éditeur, écrivain et journaliste de formation. Il fait partie de ce que les analystes de la politique catalane appellent la clerecía, terme espagnol qui signifie littéralement « clergé » et qui désigne les fonctionnaires, professeurs, personnalités des médias et autres membres d'associations stipendiées par la Généralité pour faire de la propagande en faveur du séparatisme et noyer le discours public afin de donner le sentiment d'un unanimisme autour de la question sécessionniste.

Président de la Généralité de Catalogne depuis le 17 mai 2018, **il est aussi un sulfureux personnage aux écrits ouvertement xénophobes, suprémacistes et haineux à l'égard des hispanophones de la communauté autonome et des autres Espagnols. Un article tristement célèbre de son cru compare ainsi les premiers à des « bêtes » atteintes d'une « tare dans leur ADN » mais cela va plus loin et il ne s'agissait pas d'un « dérapage » isolé. Un jeune Espagnol originaire de Grenade a ainsi réuni près de 400 articles et interviews de Quim Torra contenant des insultes xénophobes plus ou moins voilées à l'encontre du reste des Espagnols et des Catalans défavorables à l'indépendance de leur région.**

FM : Quels sont ses appuis tant dans l'autonomie catalane que dans le reste de l'Espagne et à l'étranger ?

Nicolas Klein : En Catalogne même, Quim Torra est soutenu par sa formation, regroupée au sein d'Ensemble pour la Catalogne (Junts per Catalunya), et notamment par son prédécesseur indirect au poste de président de la Généralité, Carles Puigdemont – même si ce dernier le considère probablement comme un pantin manipulable à sa guise... Il est également soutenu par la Gauche républicaine de Catalogne (ERC), qui a permis la formation du gouvernement régional (Govern) en place. Il a par ailleurs à sa disposition tout un réseau d'entreprises publiques (dont la télévision et la radio régionales) et d'associations d'affidés qu'il paye généreusement – à l'image des Comités de Défense de la République (CDR), groupes violents qui se caractérisent par leurs actions « coup de poing » illégales.

Dans le reste de l'Espagne, il peut compter sur les élus indépendantistes nationaux, rémunérés sur les deniers de tous les Espagnols pour injurier et diffamer leur pays ainsi que pour tendre l'atmosphère au Congrès des députés (voire pour cracher sur certains de leurs collègues, comme on l'a vu récemment).

À l'étranger, il est soutenu par les formations séparatistes et groupements d'extrême droite d'Écosse, des Flandres, de Corse ou encore de Padanie. Il peut aussi s'appuyer sur les Catalans séparatistes qui travaillent à l'étranger et n'hésitent jamais à décrire l'Espagne comme une dictature régie par un tyran et en proie à des arrestations arbitraires de la part d'une sorte de police politique.

FM : Récemment, on a associé son nom à la «voie slovène ». Qu'en-est-il exactement ?

Nicolas Klein : Il a en effet exprimé son souhait de voir la Catalogne suivre la « voie slovène» vers l'indépendance, en référence à la façon dont ce pays des Balkans a déclaré son indépendance à l'égard de la Yougoslavie, au moment de l'effondrement du communisme en Europe centrale et orientale. Il faut cependant rappeler (ce que n'ont pas manqué de faire les médias espagnols) que l'indépendance de la Slovénie s'est déroulée dans un contexte de guerre et de grandes violences – ce qui contraste avec la façade pacifique que veulent donner les sécessionnistes (et qui n'est d'ailleurs rien d'autre qu'une image d'Épinal).

En réalité, depuis plusieurs mois (voire plusieurs années), l'indépendantisme catalan se radicalise et montre une facette toujours plus violente de lui, loin de la désobéissance civile ou de la résistance pacifiste qu'il met toujours en avant.

FM : On taxe souvent Quim Torra de racisme. Est-ce vraiment justifié ? Et est-ce vrai qu'avec l'un des taux de fécondité des plus bas au monde, l'autonomie catalane ne saurait se passer de l'immigration ?

Nicolas Klein : C'est tout à fait justifié, en effet, comme je l'expliquais plus haut. Deux éléments sont toutefois à prendre en compte : Quim Torra a au moins le mérite de l'honnêteté **puisque'il assume ce versant fondamental du séparatisme catalan qu'est le suprémacisme**, là où ses coreligionnaires ou ses prédécesseurs (d'Heribert Barrera à Jordi Pujol en passant par Artur Mas, Carles Puigdemont, Oriol Junqueras ou encore Gabriel Rufián) s'expriment régulièrement dans le même sens mais de façon plus masquée ou détournée.

Par ailleurs, la xénophobie du sécessionnisme catalan est avant tout dirigée contre les Catalans non séparatistes et le reste des Espagnols (surtout s'ils ont le malheur de ne pas communier dans l'idéologie indépendantiste), non pas contre des ressortissants d'autres pays – ce qui n'ôte rien au caractère scandaleux des déclarations que j'évoquais plus haut. Concernant la natalité et l'immigration, ce sont des problématiques qui se posent non seulement en Catalogne mais aussi dans toute l'Espagne et même dans l'ensemble du monde européen actuel. L'hiver démographique que traverse notre voisin ibérique est préoccupant dans sa globalité et des choix politiques seront nécessairement à faire pour y remédier.

2) Traduction française des pages 143 à 153 du Rapport du Tribunal de Cuentas

- Le rapport 2013 inclut le soutien à DIPLOCAT dans l'organisation de la première Conférence à l'étranger sur le droit à décider de la Catalogne sous le titre " La loi au service des peuples : le droit à décider de la Catalogne ". Il s'est tenu en juin 2013 et un document de la délégation de la conférence indique : " Un des principaux objectifs de DIPLOCAT est d'expliquer à la communauté internationale le processus politique qui commença le 11 septembre 2012 en Catalogne et qui doit se terminer par la tenue d'une consultation publique sur la nécessité d'avoir un État à eux".

- Dans une note d'état de la situation datant de juillet 2013 expliquée par la délégation française, les principaux projets en cours sont expliqués et il est fait référence au fait que " la possibilité de faire une chaîne humaine pour l'indépendance, similaire à celle qui sera faite en Catalogne, est envisagée. Elle se aura lieu le 11 septembre sur la place du Trocadéro ou sur le Champ de Mars et le correspondant de TV3 sera invité à faire la couverture informative".

- En France, de nombreuses manifestations ont été organisées par DIPLOCAT, toutes liées au droit de décider. Des membres de la délégation y ont normalement assisté, les personnes suivantes étant particulièrement remarquées :

- Conférence DIPLOCAT à Toulouse en janvier 2014 sous le titre "Le droit au service des peuples : le droit de décider de la Catalogne", reprenant celui d'avril 2013 à Paris. Les frais associés s'élèvent à au moins 250,47 euros pour les transferts et les indemnités journalières.

-Conférence organisée par DIPLOCAT en septembre 2014 à Toulouse sous le titre "Processus d'autodétermination dans l'Union européenne. Le cas catalan", la délégation paie la moitié d'un dîner pour 294,60 euros, mais il n'y a pas de frais de participation de ses membres.

- Conférence de DIPLOCAT à Toulouse en avril 2015 sous le titre "Le droit de décider". Les frais de voyage et de séjour s'élèvent à 341,40 euros.

- Conférence de DIPLOCAT à Luxembourg en novembre 2015 sous le titre "Catalogne : défis ou opportunités pour l'Europe ? Frais de voyage et de séjour associés 258 euros.

- Conférence organisée par DIPLOCAT à Tours le 16 mars 2017 sous le titre "Vers un droit à l'autodétermination post coloniale ? Le cas catalan". Frais de délégation associés 111,20 euros.

- Présentation à la délégation le 20 mars 2014 du livre "Catalonia calling. El món ho ha de saber", par le directeur de la revue Sapiens, éditeur du livre et organisateur de la campagne de celui-ci. Le but de l'activité selon le rapport est "d'informer et de susciter un débat sur la situation politique en Catalogne et le procès". Selon le site web de la revue : "A l'occasion du

300ème anniversaire de la défaite catalane en 1714, la revue SÀPIENS a promu la campagne 'El Mundo lo tiene que saber', un projet destiné aux personnalités internationales dans le but de faire connaître la nation catalane, son histoire et son droit à décider quel avenir elle veut pour elle-même".

Cette campagne a débuté le 1er octobre 2013 par une présentation dans laquelle était présent, en tant qu'ancien correspondant international, celui qui fut nommé en septembre 2014 à la tête de la délégation française. La campagne tente d'obtenir des contributions individuelles pour que le livre, accompagné d'un DVD produit par l'ANC, soit envoyé à diverses personnalités internationales. Les dépenses effectuées par la délégation se sont élevées à au moins 1 139,26 euros correspondant à 249,81 euros pour l'expédition assumée par la délégation elle-même de plusieurs livres, 533 euros pour un dîner avec les participants à l'événement, 290,97 euros pour l'hôtel payé au directeur du magazine et autres frais mineurs de 65,48 euros.

D'autre part, la délégation du Royaume-Uni a payé 564,18 euros à une société de messagerie pour le concept d'"envoi de livres d'appels Catalonia Calling depuis le secrétariat du ministère des Affaires étrangères". Comme on peut le constater, ces dépenses des deux délégations sont doublement injustifiées, à la fois pour le but recherché, en dehors des fonctions de la délégation, et parce qu'il est interdit aux délégations de faire des contributions, pouvant uniquement faire des dépenses des chapitres 1 et 2, comme on le verra ci-après dans l'analyse des règles de la gestion économique et financière des délégations.

- En mai 2014, le Président de la Generalitat et deux Conseillers ainsi que le Secrétaire de la SAEUE et le délégué de la DGE en France ont effectué un déplacement pour l'inauguration du musée Soulages, avec le concours du Président de la République et du Ministre de la Culture français. La délégation du Président et des conseillers est composée de 21 personnes. Ni le mémoire de la délégation ni le rapport de gestion n'expliquent le lien entre ce musée et la Catalogne qui justifie le voyage du Président et des Conseillers, si ce n'est qu'il a été conçu par un bureau d'architectes catalan associé à d'autres étrangers.

D'après la documentation fragmentaire existante sur la préparation de la visite de la délégation, il est clair que l'objectif principal de la visite est que le Président de la Generalitat puisse s'asseoir à la même table que le Président de la République française lors du déjeuner qui suit l'inauguration, comme cela est fortement souligné. Dans le communiqué de presse de la Generalitat, il est indiqué que le Président s'est félicité que le Président français ait fait référence, dans son premier discours, à la décentralisation espagnole. Le chef de l'exécutif a rappelé que le président français avait parlé du projet de décentralisation à développer en France et l'avait comparé à ce qui avait été fait en Espagne. Le coût du voyage pour la

présidence est de 1.404,35 euros (10 personnes), 768 euros pour le conseiller culturel et on peut attribuer à la délégation 290,13 euros pour les transferts et les indemnités journalières.

- En lien étroit avec les arguments détaillés dans la partie consacrée aux activités du SAEUE, il est à noter que dans la délégation française on a localisé un document intitulé " synthèse des éléments stratégiques à prendre en compte dans les réunions institutionnelles " ainsi que la documentation préparatoire à une réunion à Paris en juin 2014 d'un Conseiller avec une autorité française. Ainsi, il est rappelé que " cette rencontre est un point important dans le développement des relations avec la France. Après plusieurs mois d'impasse, les représentants de l'équipement institutionnel parisien ont accepté de tenir une réunion avec des représentants du gouvernement catalan. Voici quelques éléments relatifs à la situation politique en Catalogne qui pourraient être mis en évidence lors de ces rencontres" : "Le Catalan est toujours disposé à dialoguer avec l'Espagne sans conditions. Malheureusement, le Parlement espagnol a rejeté la demande du Parlement catalan d'un transfert temporaire de compétences afin de permettre la tenue d'un référendum (...) La tension augmentera en Catalogne tant que l'Espagne n'offrira pas un mécanisme politique pour résoudre ce problème (...). La demande d'un référendum sur l'indépendance est la volonté claire et ferme du peuple catalan (...) Le 9 novembre est la date prévue pour cette consultation, la célébration est le souhait de notre peuple et fait partie de nos pouvoirs constitutionnels selon le Statut d'autonomie (...) La résolution de cette crise est à Madrid, mais pour ce faire, ils auront besoin de soutien extérieur. Nous ne demandons pas d'engagement de la part de la France en ce moment, mais nous voulons vous tenir informés" (...) Une Catalogne indépendante sera un allié de l'Espagne, économiquement et politiquement (...) L'Union européenne devra décider collectivement quoi faire et négocier avec nous (...) La Catalogne est heureuse de devenir un membre actif de l'OTAN, et restera la base essentielle pour notre sécurité européenne et transatlantique".

- En 2014, la délégation est chargée d'effectuer les démarches administratives auprès de la Mairie de Paris afin d'obtenir l'espace public dans lequel une manifestation organisée par une association privée catalane d'exposition de castellers sous le titre "Les Catalans veulent voter" pourra avoir lieu en juin 2014, directement liée à la promotion du vote du référendum du 9 novembre 2014. Le rapport indique cette activité et son objectif est : "Internationalisation de la culture catalane et de la situation politique dans notre pays". A l'occasion de cet acte, la délégation assume indûment le paiement de 300 euros à la Croix-Rouge pour le dispositif de sécurité pendant l'acte et de 21,55 euros pour l'envoi au parrain de l'acte d'une photo offerte dans la journée. En ce qui concerne cette campagne, il convient de noter que l'ISDH pour cette date indique que le Délégué du Royaume-Uni a également assisté à l'événement tenu à Londres. En fait, comme l'indique son rapport, il a aussi indûment mené des procédures de

recherche de permis et de conseil aux organisateurs, et il le fait dans le but, selon le rapport, de "montrer à la société britannique la volonté des Catalans de voter". Il s'agit d'un repas payé par la Délégation avec le président du Colla Castellera qui a participé à l'événement, pour un montant de 101,04 euros.

- Projection du documentaire "Las voces catalanas", en octobre 2014. Selon le mémoire, l'objectif est de projeter le documentaire et de créer un débat sur le procès catalan.

- Présentation du livre "Les Catalans" : il a lieu en octobre 2014 dans la délégation et en avril 2015 à Lyon. L'objectif, selon le rapport 2014, est "d'ouvrir un débat transversal autour du moment historique que vit la Catalogne" et les destinataires sont les "Français intéressés par le procès" en 2014 et en 2015 les destinataires sont "les Français et les Catalans vivant à Lyon intéressés par le moment politique catalan". Les coûts liés à ces activités s'élèvent à au moins 77,85 euros en 2014 et 596,5 euros en 2015.

- Conférence du Délégué en France en décembre 2014 au Barreau de Paris : " Quel avenir pour la Catalogne ? Selon le rapport, l'objectif est "d'ouvrir le processus catalan à l'instance juridique la plus importante de France". Il avait un coût associé d'au moins 952,57 euros correspondant au cocktail offert.

- En 2014 se tient une conférence sur la Catalogne et l'Autriche dans le cadre de la commémoration du tricentenaire, dont figurent, dans un document de la délégation française, les points à traiter, dont le dernier est "L'Autriche : modèle pour une Catalogne indépendante ? 673,28 euros pour les honoraires de l'orateur, le transport et le séjour à Paris, qui ont tous été payés directement à l'orateur.

- Le délégué en France se rend à Genève fin avril 2015 pour rendre visite à des journalistes afin de parler, selon le rapport de gestion "de la situation politique actuelle" ou "des perspectives politiques de la Catalogne". La note d'évaluation interne de ces entretiens indique que " le journaliste était très intéressé par le processus politique actuel en Catalogne " et publie un entretien axé sur la question de l'indépendance. Dans le second cas, il est indiqué que le journaliste, qui "a publié des articles sur les revendications de souveraineté de nations comme la Catalogne ou la Vénétie, préférera mener une interview officieuse et garder le matériel pour plus tard". Les dépenses y afférentes s'élèvent à au moins 242,23 euros.

- Le délégué de la France participe à une réunion avec des groupes de réflexion suisses à Genève en juillet 2015. Le rapport d'activité contient les évaluations des réunions, l'accent étant mis sur l'évaluation du moment politique actuel et les conséquences de l'indépendance. Dans le premier il est indiqué que « la sympathie qu'a envers le processus d'autodétermination

du peuple catalan est évidente" le directeur du think tank GSIG. Les frais liés à ce voyage s'élèvent à 703,78 euros.

- En 2015, la délégation française paie 217 euros pour la traduction en allemand de deux articles du délégué à la publication dans des revues suisses intitulés "Les Catalans ont la parole" et "La Catalogne, une question politique européenne", dans lesquels l'indépendance de la Catalogne est traitée.

- Parmi la documentation papier des délégations française et suisse, les aspects suivants relatifs aux contacts avec les députés et les sénateurs peuvent être soulignés :

- Il existe plusieurs dossiers datés de janvier 2016 de certains députés suisses tirés de la page du Parlement suisse sur lesquels, à la suite d'entretiens avec eux par la suite, il y a plusieurs notes manuscrites sur leurs positions sur l'indépendance, le référendum ou le droit de décider de la Catalogne, la création d'un groupe d'amitié Suisse - Catalogne, l'élaboration d'une motion parlementaire, leur connaissance de la réalité catalane et la possibilité de tenir un dîner le 6 juin.

- Dans le même ordre d'idées, au cours des mois de février et mars, le délégué effectue de nombreux voyages dans différentes villes de Suisse pour s'entretenir avec des députés suisses, les noms de deux d'entre eux étant expressément consignés dans les comptes sur lesquels figurent des cartes avec des notes manuscrites indiquées ci-dessus. Le coût des indemnités journalières de subsistance, de l'hébergement et des frais de voyage pour ces voyages est d'au moins 1 831,48 euros.

- Le 6 juin 2016, le délégué accompagne le secrétaire de la SAEUE à un dîner avec des députés suisses. Les frais de délégation liés à ce voyage s'élèvent à au moins 1 080,62 euros, y compris le dîner pour 347,60 euros. Les dépenses du Secrétaire de la SAEUE se sont élevées à 585,89 EUR.

- En juillet, un communiqué de presse est publié par la délégation, qui est visible dans la documentation, sous le titre "un groupe de députés suisses crée un groupe d'amitié Suisse-Catalogne au Parlement fédéral", qui indique que "selon le délégué, ce fait indique l'intérêt suscité par le processus politique catalan dans tout l'arc parlementaire suisse au-delà de toute affiliation politique" et souligne "l'importance pour un pays comme la Suisse de montrer son amitié au peuple catalan dans le cadre de son processus souverain. Il indique que " certains membres de ce nouveau groupe d'amitié ont défendu en d'autres occasions le droit à l'autodétermination des peuples et la possibilité de trouver une solution politique à la question catalane par voie de référendum ".

Dès le mois d'avril, la presse avait déjà annoncé la création de ce groupe et indiqué comme promoteurs deux des députés qui avaient été interviewés et s'étaient montrés en faveur de sa création. Les membres du groupe d'amitié figurent dans un document papier de la délégation. Ce groupe a été créé le 6 juillet conformément à la mémoire du DIPLOCAT, qui indique que " l'intergroupe était en partie le résultat de la visite de parlementaires suisses dans notre pays en avril de l'année précédente (2015) et de contacts avec le délégué du Gouvernement de la Catalogne en France et en Suisse ", bien que, comme on le verra plus loin, la visite en avril ait été effectuée par un membre du Parlement.

- 609,61 euros pour un voyage en Suisse en novembre 2016 dans le cadre de rencontres avec des députés suisses. Dans le même temps, le directeur du DIPLOCAT s'est rendu en Suisse pour rencontrer l'"intergroupe suisse des députés", qui a coûté à l'entité 1 374,78 euros, consistant en un déjeuner et un dîner le 22 novembre. Le paiement du dîner de 10 personnes, d'un montant de 2 008 francs suisses, soit environ 1 915 euros, a donc été effectué entre la délégation (2), DIPLOCAT (2) et l'association privée catalane (6), la facture étant enregistrée au nom de l'association privée dans la documentation de la délégation et sans explications concernant la participation des membres de celle-ci à une réunion avec les députés ou la prise en charge d'une partie du coût.

Lorsque le dîner a été payé par virement bancaire et dans une monnaie autre que l'euro, les frais payés par DIPLOCAT ont été de 425,32 euros pour deux convives et ceux de la délégation française de 425,90 euros pour deux autres convives. Lors du dîner, huit bouteilles de vin ont été consommées pour 633 euros, le montant individuel de chaque dîner (191,50 euros) étant contraire aux règles sur les régimes alimentaires et les frais de protocole, et il convient également de noter que les noms des convives qui ont participé ne sont pas enregistrés, comme établi par ces règles.

Le fait qu'une association privée ait payé six des dix couvertures du dîner soulève plusieurs doutes sur les personnes qui y ont assisté et sur le fait qu'il s'agissait d'un membre de l'association, en tout cas, cela montre que le délégué et le Président du DIPLOCAT, ont estimé que le dîner ne devait pas être entièrement pris en charge par la délégation et/ou la DIPLOCAT compte tenu du fait que son coût était soit excessif, soit ne relevait pas des compétences de ces entités et qu'il était de nature privée. Dans un cas comme dans l'autre, il n'est pas approprié que les deux parties facturent à leurs unités administratives le coût de deux couvertures chacune, indépendamment du fait que le montant soit ou non excessif.

- Le 16 décembre 2016, quinze députés suisses, dont deux des promoteurs du groupe d'amitié, ont présenté devant le Parlement suisse un appel intitulé "Préoccupations suscitées par la procédure pénale contre la Présidente du Parlement catalan". Parmi la documentation

de la délégation figure un projet de cette interpellation, dans lequel il y a un texte très proche de celui de l'interpellation présentée, bien qu'il ne coïncide pas exactement et contienne une annotation en catalan, qui accrédite la participation de la délégation à l'élaboration de la même.

La délégation a publié un communiqué de presse le 16 décembre 2016, date du dépôt de l'interpellation, dans laquelle est mis entre guillemets un texte différent du contenu de l'interpellation effectivement présentée et même des phrases qui n'y figurent pas, plus proches du projet dont il dispose. En ce qui concerne cet interrogatoire, le Conseil fédéral a déclaré qu'"il considère qu'il n'a pas à prendre position sur une question de politique intérieure d'un État de droit tel que l'Espagne".

- Du 19 au 21 avril 2017, DIPLOCAT a organisé un voyage à Barcelone auquel il a invité quatre députés suisses membres du groupe d'amitié (dont deux ont signé l'interpellation de décembre 2016). Selon la mémoire du DIPLOCAT : "Au cours de la réunion, le Président de la Generalitat a expliqué aux députés la situation politique en Catalogne, l'engagement du Gouvernement à organiser un référendum au plus tard en octobre de cette année". Le coût de cette activité s'élève à 4 157,04 euros. Pour sa part, le délégué de la France s'est rendu à Barcelone à l'occasion de ce voyage, les frais qui peuvent être alloués étant d'au moins 228,40 euros, mais il convient de noter qu'à la date du voyage, la délégation de la France n'était plus compétente en Suisse, car ceux-ci avaient été transférés à la délégation à Genève.

- Le groupe d'amitié a écrit une lettre ouverte au Gouvernement de l'Espagne le 27 septembre 2017, signée par certains de ses membres, exprimant leur préoccupation au sujet des faits et que " sans se prononcer sur les résultats de la consultation, nous considérons que le droit du peuple catalan à déterminer son propre avenir devrait être respecté. Il doit y avoir un grand débat démocratique menant à un référendum.

- L'un des coprésidents du groupe d'amitié, signataire de l'interpellation de décembre 2016, avait été seul à Barcelone les 9 et 10 avril 2015 invité par DIPLOCAT dans une journée indiquée comme co-organisée avec la délégation française, avec un coût pour DIPLOCAT de 535,97 euros. Le 22 septembre 2015, il a présenté au Parlement suisse, avec quatre autres députés, un recours intitulé "Indépendance de la Catalogne". Bons offices de la Suisse" dans lequel il demande au Conseil fédéral si "il est prêt à offrir les bons offices de notre pays pour assurer une médiation entre Madrid et Barcelone". Le Conseil fédéral a noté à ce sujet que "les aspirations séparatistes de la Catalogne font partie de la politique intérieure de l'Espagne.

- En relation avec ce qui précède, il convient de noter que dans un document papier de la délégation française sous le titre "Stratégie de la Suisse 2017", les points suivants, entre autres, sont apparus : "aider à organiser le voyage en Catalogne du Groupe d'amitié parlementaire Suisse-CAT (19-21 avril 2017)" ; "prendre contact avec de nouveaux conseillers

nationaux et d'État pour les ajouter au Groupe d'amitié et leur présenter la situation politique en Catalogne", puis certains noms regroupés en "signataires de l'interpellation Forcadell et groupe d'amitié à connaître", "et membres du CPE-CN avec un profil intéressant" "membres du CPE-CE avec intérêt présumé" ; "maintenir le contact avec les conseillers municipaux les plus proches dans le but d'organiser une comparution au CPE à l'approche du référendum ou d'une initiative parlementaire : renouer le contact avec" (puis une série de noms de députés) ; "étendre le réseau des médias et établir de nouveaux contacts avec la presse : publication d'articles dans les principaux journaux pour la défense du Parlement et de la démocratie en Catalogne à des moments importants de notre actualité. Sonder les médias de la radio et de la télévision suisses".

Ci-dessous est un plan de nouvelles visites pour 2017 avec les noms et coordonnées des députés, des journalistes, des entités et des personnes à rencontrer ou des contacts et inclure les noms de Catalans éminents, en indiquant dans le cas d'un cadre supérieur d'une entreprise internationale : "maison adaptée pour les réceptions futures".

- Le 24 mai 2016, le Conseiller pour les Affaires étrangères s'est rendu à Paris, pour la raison suivante, selon la documentation présentée par la Generalitat, "Réunion de travail dans la délégation gouvernementale, attention aux médias et rencontres avec IRIS". Concernant cette visite, il est à noter :

- Parmi les documents de la délégation française figure une note d'information visant à préparer une "réunion à huis clos du Conseiller pour les affaires étrangères avec un Institut des relations internationales et avec un groupe de personnalités politiques, de hauts fonctionnaires et de journalistes" qui s'est tenue le 25 mai 2016 à l'occasion de la visite du Conseiller à Paris. Après avoir expliqué que l'Institut qui a organisé la rencontre est un centre de recherche spécialisé dans les relations internationales et les questions géopolitiques, un groupe de réflexion qui réalise des études, des conférences et des formations", il est précisé que "la rencontre se concentre sur la situation politique en Catalogne et la feuille de route du gouvernement". Le document de l'Institut sur la rencontre est intitulé "Le moment présent de la situation politique de la Catalogne : vers l'indépendance ? Au cours de ce voyage, il a également déjeuné avec un groupe de députés français. Le coût payé par la délégation à l'Institut pour l'organisation de la réunion s'est élevé à 4 200 euros.

- Il y a une note de situation de la délégation française du 24 mai 2016 pour préparer une interview du Conseiller avec le directeur adjoint d'un journal dans laquelle il est dit que " depuis 2014, il s'intéresse beaucoup à l'actualité et à la question catalane " et qu'" il critique la judiciarisation du processus catalan et les énormes difficultés pour trouver une solution concertée au conflit politique ". Par la suite, ce journaliste participera en 2017 en tant que

modérateur d'une manifestation organisée par la délégation française et la DIPLOCAT autour du documentaire "Le peuple interdit", qui est également analysé dans ce rapport.

- Les frais liés à ce voyage qui pourraient être attribués sont : 758,27 euros pour le voyage du Conseiller et 5 360,85 euros payés par la délégation, dont 4 200 euros pour l'organisation de l'événement par l'Institut, 953 euros pour deux dîners et le reste pour les frais de déplacement. En ce qui concerne le prix de 4.200 euros pour l'organisation de l'événement, il convient de noter que la facture ne contient aucune ventilation des avantages en jeu, de sorte qu'elle ne détaille pas la partie correspondant à la location de la salle du reste des services organisateurs ou qui l'ont été, ce qui rend impossible le contrôle de leur efficacité et de leur caractère raisonnable.

- Du 7 au 9 septembre 2016, DIPLOCAT a organisé une visite en Catalogne de journalistes français liés à l'Institut des relations internationales précité, avec pour objectif opérationnel "d'influencer l'opinion internationale publiée". Ils ont été reçus par le Président de la Generalitat et le Conseiller pour les Affaires étrangères. Le coût de cette activité pour DIPLOCAT s'est élevé à 15 270,91 euros, auquel s'est ajouté le délégué de la France, dont les frais ont été de 183,61 euros.

- La délégation française, comme l'indique la page presse de la Generalitat, a tenu un colloque dans une salle louée le 8 septembre 2016 consistant en un débat " sur les nouveaux États possibles dans l'Europe post-Brexit dans une perspective constitutionnelle ". Les membres d'une plate-forme catalane ont présenté leur projet de Constitution catalane". Les frais liés à cet acte s'élèvent à au moins 930,13 euros.

- En décembre 2016, la délégation française organise une conférence sur "Démocratie et mouvements populaires en Catalogne" au cours de laquelle l'orateur présentera son travail sur les mouvements indépendantistes catalans, comme l'indique le modérateur sur Internet. Le loyer des locaux s'élevait à 204 euros.

- Dans la délégation française, il existe sur papier une "compilation de presse" de décembre 2016 dans laquelle toutes les interviews accordées aux médias par le délégué depuis février 2015 sont rassemblées, qui se réfèrent dans la plupart de leur contenu à des commentaires sur la situation politique en Catalogne, avec des références continues au processus d'autodétermination et à la nécessité de l'indépendance.

- Du 24 au 26 avril 2017, DIPLOCAT a organisé, en collaboration avec les délégations européenne et française, des manifestations à Bruxelles, Paris et Genève sous le titre "Un référendum pour la Catalogne ?" durant lesquelles l'ancien président de la Generalitat s'est entretenu avec un journaliste local qui a agi comme présentateur et le réalisateur canadien

d'un film qui a ensuite été projeté, intitulé "Le Peuple interdit". Selon le communiqué de presse du DIPLOCAT, " après la disqualification du 9N, le Gouvernement de la Generalitat a chargé l'ancien Président et deux anciens conseillers le 21 mars d'expliquer au niveau international la persécution judiciaire des élus catalans et d'insister sur la volonté d'une large majorité des citoyens pour pouvoir voter au plus tard en septembre prochain ". Le film suit plusieurs personnages impliqués dans les événements de l'automne 2014 et les élections du 27 septembre 2015, dont l'ancien président.

Selon la documentation, les dépenses ont été partagées entre DIPLOCAT et les délégations de l'UE et de la France, qui ont dû assumer les dépenses déterminées par DIPLOCAT. Le budget prévu par le DIPLOCAT était de 6 150 euros, alors que dans le cas des délégations, comme c'est le cas pour toutes les activités qu'elles ont menées chaque année, il n'y avait aucun budget spécifique. La dépense finale supportée par DIPLOCAT s'est élevée à 8 434,31 euros, soit 37 % de plus que prévu au budget. Pour sa part, compte tenu de la difficulté déjà mentionnée dans le présent rapport de pouvoir déterminer les dépenses spécifiques de chaque activité organisée par les délégations, la délégation française a payé au moins 4 908,24 euros et la délégation de l'UE au moins 1 670,95 euros, de sorte que le coût total de l'activité a atteint 15 013,5 euros.

En ce qui concerne les dépenses de la délégation française, il convient de noter qu'elles ne correspondaient pas à ce que DIPLOCAT avait déterminé, puisqu'elle a dû assumer des dépenses imprévues telles que le paiement d'un modérateur pour la manifestation à Genève (450 euros), bien qu'un autre ait été prévu qui venait de Barcelone payé par DIPLOCAT, et au contraire, elle a payé la moitié du loyer de la salle à Paris (900 euros des années 1800) et DIPLOCAT le reste. D'autre part, tant le DIPLOCAT que les délégations ont pris en charge tous les frais de transport, d'hébergement et de repas de l'ancien Président d'une manière inappropriée, puisqu'il a sa propre mission dans le bureau de l'ancien Président.

Enfin, il convient de noter que la délégation polonaise, à l'occasion de la célébration de la Journée 2017, a payé 1.821,70 euros à une cinémathèque à Varsovie pour la projection de ce documentaire.

- La délégation française organise une conférence avec un groupe de réflexion à l'Université de Zurich le 23 mai 2017, qui était prévue par la délégation dans sa documentation comme un "acte politique", sous le titre "Les référendums en Europe au 21e siècle : un outil de participation citoyenne, une méthode décisionnelle ou un instrument pour populistes ? - Un regard sur Brexit, l'Ecosse, la Catalogne et la Suisse". Les dépenses y afférentes s'élèvent à au moins à 1.560,42 euros. Il convient également de rappeler que depuis le 13 avril, la

délégation française n'a plus la Suisse comme zone géographique, malgré cela, elle a organisé et financé cette activité.

En septembre 2015, le délégué français s'était déjà déplacé dans ce groupe de réflexion dans le but d'être interviewé, puisqu'il y a sur la page web de ce dernier une interview dans laquelle il est décrit comme "le défenseur de l'indépendance catalane". Ce voyage a coûté au moins 488,72 euros.

- Le 25 septembre 2017, une conférence du conseiller du DAERIT intitulée "Autodétermination et démocratie. Le cas catalan", directement lié au référendum du 1er octobre a lieu à Paris à l'institut d'études politiques. Il a assisté à cet événement avec le délégué en France et l'un des auteurs du rapport "Le droit légitime de décision de la Catalogne" ("Le droit légitime de décision de la Catalogne"). A cet égard, il convient de noter :

- La délégation de la France a pris à sa charge certaines dépenses liées à cet acte pour un montant de 496,3 euros, dont 480 correspondent à la rémunération du photographe engagé pour y aller. Bien qu'il y ait dans la documentation de la délégation des billets pour d'autres dépenses liées à la visite du conseiller du DAERIT, notamment un billet pour un dîner de 166,5 euros pour six personnes et un petit déjeuner de 32,5 euros avec le conseiller, et d'autres dépenses de voyage pour 65, ces dépenses n'ont pas été comptabilisées dans la délégation. Les dépenses correspondant au Conseiller se sont élevées à 1.697,53 euros, et il convient de noter que le Directeur général pour les affaires multilatérales et européennes (DGAME) a également assisté à cet événement, avec une dépense de fonds publics de 405,04 euros.

- En ce qui concerne le rapport susmentionné, dont trois hommes et une femme sont coauteurs, il est disponible en anglais sur le site Web de la Generalitat et sur le site "www.cataloniavotes.eu", créé et géré par DIPLOCAT, où un résumé est également disponible en espagnol et dans d'autres langues. L'objectif est de légitimer la convocation du référendum du 1er octobre 2017 et, conformément au site Internet précité, le rapport est attribué au DAERIT et est daté de septembre 2017. Dans le rapport lui-même, ses auteurs déclarent : " Les quatre experts internationaux qui ont rédigé ce rapport ont été invités par le ministre catalan des Affaires étrangères, des Relations institutionnelles et de la Transparence à examiner la légitimité de la convocation d'un référendum d'autodétermination par le gouvernement catalan avant fin 2017 (la date du 1er octobre a depuis été fixée)".

- L'engagement du rapport susmentionné ne figure pas dans la liste des contrats du DAERIT demandés par la Cour des comptes.

- Bien qu'aucune documentation n'ait été trouvée concernant la commande dudit rapport reflétant son objet et les conditions de sa préparation et de sa présentation, ainsi que le

montant convenu pour son exécution, dans la délégation genevoise il y a un paiement de 13.500 euros, comptabilisé le 26 septembre 2017 avec l'explication "facture d'études universitaires", à un des auteurs dudit rapport, qui était suisse, sans que la facture correspondante soit trouvée parmi la documentation fournie à la Cour.

- Dans la délégation portugaise, il y a un paiement de 10.000 euros enregistré le 18 août 2017, plus 2.300 euros supplémentaires en octobre pour la TVA qui n'avait pas été incluse, au coauteur du rapport, avec le texte explicatif "expertise dans le domaine juridique". En ce qui concerne ce paiement, on peut noter que le 26 juillet 2017, les procédures de passation de marché pour les services de "conseils spécialisés dans le domaine juridique" ont commencé, aboutissant à l'attribution du contrat au coauteur du rapport. Il s'agit d'un ensemble de documents d'accréditation de la gestion développée, tel que le document dit "rapport de justification et proposition de contrat mineur" dans lequel le Délégué déclare que l'objectif est d'obtenir "un avis juridique spécialisé d'un professionnel de prestige reconnu (...). Cet avis deviendra fondamental dans la conception de la politique de communication que la Délégation devra désormais intensifier compte tenu de la complexité des scénarios politiques futurs de la Catalogne, et pourra ainsi assurer que les messages conçus par le Gouvernement (de la Generalitat) pourront être correctement transmis".

Après ce préambule, cela signifie que le Délégué qui manque de ressources professionnelles et de connaissances spécialisées pour assumer toutes les fonctions confiées, de sorte que la personne embauchée doit avoir une grande connaissance de la situation en Catalogne, doit connaître le pays où elle fournit ses services avec des contacts clés dans le monde politique, social, économique et culturel - ce qui n'est pas conforme au caractère juridique attribué à l'activité. Le document poursuit en indiquant qu'en raison de l'urgence, sans plus de précision, il n'a pas été possible de rechercher d'autres personnes, c'est pourquoi cette personne a été choisie, dont le fichier susmentionné ne contient aucune information personnelle et/ou professionnelle attestant même les connaissances juridiques, ou de toute autre nature, qui lui sont attribuées.

Par conséquent, la procédure suivie ne répond pas aux exigences imposées par l'existence de 3 offres, et l'objet du contrat ne correspond pas non plus aux caractéristiques du "soumissionnaire retenu"; de même, l'objet du contrat ne permet pas de le considérer dans le cadre de ceux "nécessaires au maintien et à la gestion de toutes les unités dépendant de la délégation" comme le prévoit son décret de création, puisque cette considération mérite la conception de la politique de communication face aux scénarios politiques futurs de la Catalogne non liés à la délégation; ni l'étude de la situation politique en Catalogne ne relève de la compétence de cette délégation ni, le cas échéant, aucune explication n'est donnée sur

les circonstances qui empêchent la transmission des messages du Gouvernement de la Generalitat ; plus la délégation est abondante, malgré le manque de ressources indiqué par le délégué, plus il y a une personne engagée le 2 janvier 2017 comme technicien pour exercer des fonctions de consultant en relations internationales et coopération au développement.

Enfin, il n'y a aucune trace de l'exécution de l'activité contractuelle ou de la réception du rapport correspondant, ni de son contenu, mais du paiement qui a été versé à l'autre coauteur, américain, enregistré le 27 août 2017 sous l'explication "rapport commandé sur les scénarios futurs". Le seul antécédent est une "lettre de services" du coauteur susmentionné adressée le 20 juillet 2017 au chef de la délégation américaine, concernant la publication d'un rapport sur "les scénarios politiques possibles pour la Catalogne dans un proche avenir et leurs conséquences juridiques", pour un montant de 10.188,09 euros. Le montant a été payé par chèque au montant de 11.631,52 dollars, sans aucune connaissance des circonstances qui ont qualifié le contractant et qui ont justifié de le contacter pour demander ce type de rapport ou qu'il avait contacté d'autres personnes ou sociétés capables d'émettre le rapport intéressé ; surtout que le contractant est un citoyen américain, et que le paiement est effectué en monnaie locale.

D'autre part, étant donné le titre du rapport qui a été proposé à rédiger tel qu'indiqué, l'objet du contrat lui-même dépasserait le champ de compétence de la délégation de la Generalitat aux États-Unis, à noter que le délégué avait déjà eu une réunion avec cette personne en mai (dépense de 14,83 euros), et que la délégation aux États-Unis aurait eu à payer le prix du contrat. Les États-Unis ont payé à ce coauteur un voyage à Barcelone en juillet 2017, c'est-à-dire aux mêmes dates qu'un autre des auteurs était à Barcelone avec les frais payés par la délégation française, les frais payés par la délégation américaine étant de 3.190,12 euros. Enfin, il n'y a aucune trace de la question ou, bien sûr, de la réception du rapport prévu, ni de son contenu, mais il y a une trace du paiement.

- Dans la délégation française, il y a des paiements de 193,61 euros pour les frais d'un voyage à Genève du délégué de la France à la fin du mois d'avril de cette année-là pour un déjeuner de travail avec le coauteur à qui le paiement de 13.500 euros a été fait. 1 162,49 dollars pour les réunions tenues en avril par le délégué avec un autre des auteurs du rapport et pour les frais de logement et de voyage de l'auteur à Barcelone et une indemnité journalière de subsistance versée directement à l'auteur pour son séjour à Barcelone, comptabilisés en juin et juillet avec l'explication "rédaction du rapport".

Ainsi, malgré le fait que l'élément moteur du rapport était le conseiller DAERIT, il n'y a pas de dossier sur le rapport dudit conseiller. Ainsi, on a tenté de dissimuler l'élaboration d'un rapport intimement lié à la tenue du référendum du 1er octobre déclaré illégal par la Cour

constitutionnelle et les modalités de son paiement, en le répartissant entre au moins trois de ses coauteurs, en exécutant dans le cas de deux d'entre eux des ordres fictifs pour justifier les paiements qui leur ont été faits, même s'ils ne contiennent ni facture ni documentation du service allégué et dans le cas de l'autre auteur accusé, il y aurait l'ordre, ou la facture. Les dates des contrats fictifs, les visites effectuées à Barcelone aux mêmes dates par deux des coauteurs dont les frais ont été pris en charge par les délégations française et américaine, et l'implication d'un maximum de quatre délégations dans la commande et le paiement du rapport et des frais annexes montrent que, si la commande du rapport par le DAERIT, comme l'indiquent ses auteurs dans l'introduction au rapport, a été réalisée, le DAERIT a conçu et coordonné la manière de tenter de dissimuler le but réel des paiements. Outre son objet lié à un référendum déclaré illégal, on constate qu'un fractionnement du contrat a été effectué afin d'éviter le traitement de la procédure contractuelle correspondante.

L'action de quatre délégations (France, États-Unis, Portugal et Genève) a donc été coordonnée afin de confier à quatre co-auteurs, hors de la compétence de la DGE, la rédaction d'un rapport visant à légitimer le référendum du 1er octobre, déclaré illégal par la Cour constitutionnelle, et deux contrats fictifs ont été conclus avec deux des co-auteurs pour justifier les paiements qui leur ont été faits, et pour le tiers à qui un autre paiement est enregistré, il n'existe ni commission ni facture. Le paiement total pour le rapport s'est élevé à au moins 35.988,09 euros.

Aux mêmes dates, avant la remise du rapport, deux des coauteurs se sont rendus à Barcelone pour rédiger le rapport et les frais de séjour et de transfert ont été payés par les délégations des États-Unis et de la France, pour des montants respectifs de 3 190,12 et 1 162,49 euros, les réunions précédentes entre le délégué de la France et un des coauteurs représentant au moins 193,61 euros pour sa délégation et le délégué des États-Unis avec un autre, pour des dépenses de 14,83 euros. En outre, la délégation française a payé 496,3 euros pour les frais liés à une conférence donnée à Paris le 25 septembre 2017 par le conseiller du DAERIT sous le titre "Autodétermination et démocratie. Le cas catalan", directement lié au référendum du 1er octobre. L'un des auteurs du rapport susmentionné a également participé à la manifestation, à laquelle il s'est associé. Le coût total final associé à cette action irrégulière s'est donc élevé à au moins 41.045,44 euros, plus les dépenses du conseiller du DAERIT qui a importé 1.697,53 euros et de la DGAME qui l'a accompagné, pour 405,04 euros.